

« Aide départementale à l'acquisition de véhicules neufs 100% électriques » **Document d'information et d'engagement du bénéficiaire**

Modalités de paiement de l'aide départementale

Le versement de la subvention départementale s'effectuera après envoi par voie dématérialisée (mail à vehiculeselectriques@departement13.fr ou plateforme numérique) au **Département** des **pièces justificatives** suivantes :

- la carte grise du véhicule électrique immatriculé en France et **portant la mention EL en type d'énergie (P.3)** ;
- la facture d'achat du véhicule portant la mention « acquittée ou payée le » ;
- un justificatif bancaire du paiement depuis votre compte particulier ;
- **le présent document complété, daté et signé** ;
- une photo de l'arrière du véhicule avec l'autocollant remis par le Département collé.

Attention : le(s) nom(s) et adresse du(des) bénéficiaire(s) doivent être identiques sur l'ensemble des documents justificatifs transmis à l'appui de la demande.

Aucun envoi postal ne sera accepté.

Engagements des bénéficiaires

Le bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- conserver le véhicule pendant une durée minimum de 3 ans ou au moins 65.000 km à compter de la date de la décision d'octroi de la subvention ;
- présenter une demande de versement complète dans un délai maximum de 3 ans qui suivent la décision départementale d'octroi ;
- solliciter l'accord préalable à toute cession du véhicule avant le délai des 3 ans en justifiant par courrier à Mme La Présidente du Département les raisons particulières qui vous obligent à cette vente (changement professionnel, raisons familiales, déménagement, accident...)

Modalité de remboursement de l'aide départementale

Le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, les engagements ci-dessus pris par le bénéficiaire.

Au regard des résultats de ce contrôle, il pourra obtenir le remboursement de tout ou partie de l'aide attribuée au bénéficiaire, après décision de la Commission Permanente Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Lu et approuvé :

Nom du Bénéficiaire :

Date :

Signature :

